

Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales statistiques sur le coût des ouvrages servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent se classer comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. La majeure partie des immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables est fournie par le gouvernement fédéral. Les immobilisations des municipalités et des entreprises privées se limitent presque entièrement aux terminus et docks. Toutefois, les investissements en navires sont d'ordre presque entièrement privé. Il n'existe pas de chiffres sur ces investissements privés en dehors de ceux qui figurent dans les rapports des sociétés, mais ces sociétés ne répondent pas pour toutes les dépenses. Il n'existe pas davantage de statistiques sur les recettes provenant du trafic-voyageurs et du trafic-marchandises des exploitants de navires.

Immobilisations.—Les seuls chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales affectées aux voies du Canada paraissent dans les *Comptes publics* et dans les rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances, ainsi que dans le rapport annuel de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, on ne saurait considérer que ces immobilisations représentent fidèlement la valeur actuelle des ouvrages. Les frais d'aménagement des canaux et des voies d'eau, ainsi que des ouvrages permanents destinés à faciliter le transport par eau au Canada, figurent à leur valeur initiale; ils ne comportent pas de déduction pour amortissement ou pour abandon d'ouvrages remplacés, tels, par exemple, les anciens canaux Welland et les canaux, maintenant engloutis, du Saint-Laurent. Par conséquent, ces chiffres ont pour effet de gonfler la valeur actuelle des installations. En outre, ils ne comprennent pas les frais d'entretien et d'amélioration ou d'exploitation de ces ouvrages, ces frais étant imputés sur le compte du déficit consolidé de dépenses annuelles et non sur le compte du capital. Les immobilisations en voies navigables ne figurent donc pas dans la présente publication, à l'exception de celles du Conseil des ports nationaux en aménagements qui relèvent de lui. La valeur de l'actif fixe administré par le Conseil au 31 décembre 1962 et 1963 figure au tableau 16. Ces chiffres englobent tous les bâtiments, installations et améliorations de l'outillage; des déductions ont également été faites pour amortissement et pour démolition ou abandon. Ces chiffres indiquent donc assez nettement la valeur actuelle des biens.

16.—Valeur de l'actif fixe administré par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1962 et 1963

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Détail	1962	1963	Détail	1962	1963
	\$	\$		\$	\$
Dragage des ports.....	22,479,039	22,862,747	Bâtiments, installations de service, et équipement.....	10,427,200	10,381,288
Terrains et améliorations..	16,834,978	17,840,204	Outillage flottant et de terre..	5,263,366	5,203,512
Quais et jetées.....	145,980,838	146,269,413	Pont Jacques-Cartier.....	22,278,639	22,279,498
Hangars permanents.....	38,527,859	39,578,174	Pont Champlain.....	31,872,634	34,616,821
Voies ferrées.....	6,639,753	6,654,763	Ouvrages en construction.....	13,197,964	4,422,326
Élévateurs à grains.....	71,997,900	86,793,666			
Entrepôts frigorifiques.....	6,714,210	6,813,943	Total.....	392,214,380	403,716,355